

Podologie dans les soins de longue durée

Infos générales

Les soins de podologie se différencient des soins de pédicure. La pédicure est centrée essentiellement sur l'esthétique tandis que les soins de podologie relèvent de soins lors de troubles de la santé.

Si vous collaborez avec un podologue, nous recommandons de vérifier son diplôme ES de podologue ([registre NAREG](#)) car une personne formée en tant que pédicure n'a pas les compétences requises pour des soins de podologie.

Le site [SSP | Société Suisse des Podologues](#) vous informe et met à disposition des ordonnances type lors du syndrome du pied diabétique

Vous trouverez ici la [liste des fournisseurs de prestations podologiques](#) (aussi pour le Haut-Valais)

Critères d'appel

Nous recommandons de faire appel à un podologue dès les critères suivants auprès des patients :

- Pathologies de l'ongle (onychomycose, ongle incarné, onychogryphose, etc.)
- Zones de pression douloureuses avec hyperkératose (cors, durillons, crevasses...)
- Conseils pour un chaussage adapté
- Pieds diabétiques
- Pieds à risques avec début de plaie/ulcère (insuffisance artérielle, anticoagulé, diabétique, présence d'ulcères, oncologie (syndrome main-pied), polyneuropathie, etc.)

Collaboration

Besoins de l'institution : Le podologue informe des horaires de son passage

Besoins du podologue :

- En EMS : autorisation des proches/curateur concernant les frais engagés
- Nom du médecin traitant (que pour CMS)
- Savoir le patient est sous anticoagulant, s'il est diabétique, si douleur, si plainte

A la fin de la prestation du podologue, il doit transmettre :

- le prochain RDV à l'équipe soignante
- les problèmes cliniques observés et les surveillances à effectuer
- les photos (s'il y a) au médecin et/ou à l'institution concernée

Podologie dans les soins de longue durée

Facturation de la prestation

Patients avec prescription médicale :

- Si diabétique : le podologue facture à la caisse maladie directement (tiers payant). En EMS, le personnel soignant s'assure que le patient diabétique est au bénéfice d'une ordonnance complétée et signée par le médecin traitant.
- Si pas diabétique : la prestation pourrait être remboursée par certaines complémentaires (à charge des proches de se renseigner)

Patients sans prescription médicale :

- La facture est adressée au patient
- Pour information, les personnes ayant droit aux PC sont remboursées à hauteur de CHF 85.- la séance de podologie

Transports et remboursement

CMS : favoriser les soins en cabinet car soins plus faciles et permet sociabilisation en dehors de leur domicile. Si besoin d'un transport : Bon à savoir concernant Transport Handicap ou Taxi (avec ordonnance médicale)

[L'assurance obligatoire des soins participe à la prise en charge des coûts des transports médicalement indiqués.](#)

Lorsqu'un moyen de transport spécial est utilisé pour un transport médicalement indiqué ou parce que l'état de santé du patient ne lui permet pas d'utiliser un autre moyen de transport public ou privé pour se rendre à l'endroit où les soins lui seront prodigués, **l'assurance obligatoire des soins (AOS) prend en charge la moitié des frais jusqu'à concurrence de 500 francs par an.**